

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des Communes.

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref en date du 23 juillet 1934 et adressé à K. C. Grimshaw, écr., de Rainy-River, dans la province de l'Ontario, pour l'élection d'un membre devant servir à la Chambre des Communes pour le district électoral de Kenora-Rainy-River, aux lieu et place de l'honorable Peter Heenan qui a résigné, Hugh Bathgate McKinnon, ingénieur, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce 17 octobre 1934.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des Communes.

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref en date du 19 juillet 1934, et adressé à Samuel Jamieson, écr., de Battersea, dans la province de l'Ontario, pour l'élection d'un membre devant servir à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Frontenac-Addington, aux lieu et place de William Spankie, décédé, Colin Alexander Campbell, de Northbrook, dans la province de l'Ontario, ingénieur en mines, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce 13 octobre 1934.

JULES CASTONGUAY (L.S.)

Directeur général des élections.

Les députés suivants ayant préalablement prêté serment selon la loi et signé le rôle qui le contient prennent leur siège en Chambre:—

Thomas Langton Church, pour le district électoral de Toronto-Est.

William Pate Mulock, pour le district électoral de York-Nord.

Colin Alexander Campbell, pour le district électoral de Frontenac-Addington.

Wilson Henry Mills, écr., pour le district électoral de Elgin-Ouest.

Hugh Bathgate McKinnon, pour le district électoral de Kenora-Rainy-River.

M. Bennett présente un Bill No. 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour en prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue à une heure où notre pays se trouve au seuil d'une nouvelle ère de prospérité. Il vous appartiendra, par vos efforts, d'ouvrir grande la porte.